

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M.MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

### 1. Plan mobilité et schéma cyclable – Attribution d'un fonds de concours pour le stationnement vélo à la Commune de Saint-Fraimbault-de-Prières

#### **M. VALPREMIT expose :**

Mayenne Communauté a mis en place un fonds de concours à destination des communes pour favoriser et aider le déploiement de stationnements vélos.

Le Maire de la Commune de Saint-Fraimbault-de-Prières a sollicité Mayenne Communauté par délibération n° 2024-59 du 26 septembre 2024 afin d'obtenir son soutien financier au titre de ce dispositif.

Le projet prévoit l'achat de :

- 8 arceaux (installé aux salles communales et au groupe scolaire « Henri Dès »)

Le coût total d'achat des stationnements vélos est de 800 € HT. Le montant du fonds de concours sollicité correspond à 50 % HT du montant d'achat des racks soit 400 €.

#### **Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Décide d'accorder un fonds de concours de 400 € à la Commune de Saint-Fraimbault-de-Prières pour financer ce projet de stationnement vélo**

**Voir annexes 1A et 1B**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe COULON



Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M.MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 2. Plan mobilité et schéma cyclable – Attribution d'un fonds de concours pour le stationnement vélo à la Commune de Mayenne

### **M. VALPREMIT expose :**

Mayenne Communauté a mis en place un fonds de concours à destination des communes pour favoriser et aider le déploiement de stationnements vélos.

Le Maire de la Commune de Mayenne a sollicité Mayenne Communauté par délibération n° 26092024\_02 du 26 septembre 2024 afin d'obtenir son soutien financier au titre de ce dispositif.

Le projet prévoit l'achat de :

- 5 racks de 2 arceaux
- 3 racks de 3 arceaux
- 12 racks de 4 arceaux
- 2 racks de 5 arceaux

(Voir pièce-jointe pour plan d'installation)

Le coût total d'achat des stationnements vélos est de 10 119 € HT. Le montant du fonds de concours sollicité correspond à 50 % HT (plafonné à 5 000 €) du montant d'achat des racks soit 5 000 €.

### **Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Décide d'accorder un fonds de concours de 5 000 € à la Commune de Mayenne pour financer ce projet de stationnement vélo**

**Voir annexes 1C à 1F**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe COULON

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Coulon', written over a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Le Scornet', written over a horizontal line.

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M. TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

### 3. Conventions pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023/2027

#### **M. SOUTIF expose :**

La candidature du GAL Haute Mayenne au programme européen Leader a été retenue par la Région Pays de la Loire en juin 2023.

Le GAL constitue un outil de coopération entre les 4 EPCI de Haute Mayenne et ces derniers se sont accordés sur la stratégie territoriale qu'ils souhaitent développer conjointement sur la période 2023/2027 : **« Le défi des transitions et de l'accueil »**, stratégie intégrée qui vise à venir répondre à trois grands enjeux de la Haute Mayenne aujourd'hui :

- la question des transitions sur laquelle les initiatives locales ont toute leur place pour contribuer à un effort plus global
- la question de l'accueil, notamment des jeunes actifs, pour permettre au territoire de garder toute sa vitalité
- la question de la coopération, qui est dans « l'ADN » de la Haute Mayenne, et qu'elle entend cultiver

Le montant de l'enveloppe de FEADER allouée au GAL pour la période de programmation 2023 - 2027 s'élève à 1 593 056 €.

Le GAL Haute Mayenne est aujourd'hui porté juridiquement par Mayenne Communauté, qui conventionne avec les 3 autres EPCI : les communautés de communes du Bocage Mayennais, de l'Ernée, et du Mont des Avaloirs. La mise en œuvre de ce nouveau programme Leader fait donc l'objet d'un nouveau conventionnement entre les 4 EPCI pour la période 2023/2027 (cf projet de convention en annexes).

De plus, une convention entre le GAL Haute Mayenne et la Région Pays de Loire (autorité de gestion du FEADER) doit également être passée et a pour objet de préciser :

- La stratégie de développement local LEADER comprenant son descriptif, le territoire éligible retenu, le plan d'action décliné en fiches-action et le plan financier correspondants ;
- Les conditions de la subdélégation des tâches de l'organisme payeur ;
- Les obligations respectives des différentes parties précisant les dispositions et la répartition des tâches de fonctionnement, de gestion de contrôle et de suivi.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve la désignation de la Communauté de communes Mayenne Communauté, structure porteuse du Groupe d'Action Locale Haute Mayenne LEADER 2023-2027, représentée par Jean-Pierre LE SCORNET, en qualité de Président en exercice**
- **Délègue la présidence du GAL à Patrick Soutif, vice-président en exercice de Mayenne Communauté**
- **Autorise le Président du GAL à signer tout document relatif à LEADER 2023-2027 dont la convention-cadre bipartite Région/GAL et ses avenants**
- **S'engage à gérer le programme LEADER sur la période de programmation en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion**
- **Autorise le Président de Mayenne Communauté à signer la convention de partenariat entre les 4 EPCI pour la période 2023 -2027**

**Voir annexes 1G**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe COULON

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M.MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

#### **4. GAL HAUTE MAYENNE : Projet Alimentaire Territorial – Candidature à l'appel à projet « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2**

##### **M. SOUTIF expose :**

Le GAL Haute Mayenne a entamé une procédure de reconnaissance de son Projet Alimentaire Territorial en niveau 2, afin d'en poursuivre la dynamique opérationnelle.

Cette démarche permet au GAL de pouvoir participer à l'appel à candidature, concernant le « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 », supervisé par la DRAAF des Pays de la Loire.

Pour rappel, le GAL de Haute-Mayenne a été lauréat de l'appel à projets PNA 2018-2019 et le Projet Alimentaire Territorial de Haute Mayenne s'est vu reconnaître officiellement par le ministère de l'agriculture en 2021. Cette période a permis de bâtir une réflexion participative sur ce sujet et d'aboutir à la co-construction d'un plan d'action composé de 24 fiches actions, qui s'articulent autour de quatre grands enjeux :

- Développer l'offre en produits locaux et de qualité,
- Faciliter l'approvisionnement de la restauration collective à partir de ces produits,
- Sensibiliser les citoyens-consommateurs à l'usage de ces produits,
- Mettre en valeur un patrimoine alimentaire.

A partir de ces quatre grands enjeux, plusieurs actions ont émergé à l'issue d'un travail de concertation avec les acteurs du territoire (collectivités territoriales, associations, entreprises agro-alimentaires,

restaurateurs, commerçants, citoyens...). Certaines ont d'ores et déjà été lancées, d'autres sont achevées.

Pour la période 2025-2027, de nouvelles actions sont proposées :

- Déploiement de la Formation-Action "vers une alimentation favorable à la santé et à l'environnement"
- Proposition d'un cycle de formation à destination des agents de la restauration collective
- Parcours éducatif autour des circuits courts et des pratiques agricoles durables auprès des établissements d'enseignement agricole
- Mise en place d'une caisse alimentaire pour rendre accessible des produits locaux et de qualité
- Mise en place de l'Alterfixe et de collectifs territoriaux pour faciliter l'installation et la transmission
- Animation du PAT

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve le plan d'actions présenté dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial**
- **Décide de solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat, selon le plan de financement ci-dessous**

**Voir annexe 1H**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant en €</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montant en €</b>
Formation-Action "vers une alimentation favorable à la santé et à l'environnement"	30 000€	Etat – DRAAF	200 000€
Cycle de formation à destination des agents de la restauration collective	36 000€	LEADER	31 092€
Parcours éducatif/artistique	20 000€	Autofinancement GAL (4 EPCI)	58 000€
Mise en place d'une caisse alimentaire	18 000€		
Mise en place de l'Alterfixe et de collectifs territoriaux	50 000€		
Animation PAT	135 092€		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>289 092€</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>289 092€</b>

**Voir annexe 1I**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe COULON



Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M.MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 5. MARCHES PUBLICS : Assurance de responsabilité générale et individuelle (20SER12) - Avenant

### **M. SOUTIF expose :**

Depuis le 1er janvier 2021, Mayenne Communauté, la Ville de Mayenne et le CCAS sont assurés en matière de responsabilité civile et ce, jusqu'au 31 décembre 2024, terme définitif du contrat conclu au moyen d'un groupement de commandes dont Mayenne Communauté est le coordonnateur.

Le contrat actuel fait suite à une dénonciation du précédent contrat sur ce risque et se trouve, de fait, décorrélé de l'échéance de tous nos autres contrats d'assurance qui prennent fin au 31 décembre 2026.

-

- Au vu du contexte actuel et notamment des difficultés des collectivités à s'assurer dans des conditions tarifaires raisonnables et afin de retrouver la concordance d'échéance de l'ensemble de nos contrats d'assurance, il est proposé de proroger le contrat qui nous lie et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

En ce sens, un avenant proposant les conditions de cette prorogation a été validé par la Commission d'Appel d'Offres de Mayenne Communauté le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

### **Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec PNAS, intermédiaire auprès de la compagnie Aréas Assurances.**

**Voir annexe 1J**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe COULON



Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	50
Contre :	0
Pour :	50
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M. TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 6. MARCHES PUBLICS : Construction d'une halle d'athlétisme – Concours de maîtrise d'œuvre (24MOE23) – Désignation des trois candidats admis à concourir

### **M. SOUTIF expose :**

Afin d'affirmer une politique sportive structurant le territoire et concrétiser le projet de construction d'une halle d'athlétisme au sein du Parc Municipal des Sports de la ville de Mayenne, la collectivité a entamé une consultation permettant de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre disposant de compétences pluridisciplinaires pour l'accompagner au travers d'une mission globale architecturale, technique, environnementale et économique.

L'approbation du programme de l'opération et l'autorisation de lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre ayant été actées par la délibération du Conseil Communautaire du 4 juillet 2024, l'avis de concours a été publié sur le profil d'acheteur DEMATIS, le BOAMP, le JOUE et les sites de la Ville de Mayenne et de Mayenne Communauté le 9 juillet 2024, ainsi que sur le Support d'Habilitation d'Annonces Légales (Ouest France) le 11 juillet 2024.

A l'issue de cette première phase de concours, 37 candidats ont déposé un dossier avant la date limite de remise des candidatures, soit le 21 août 2024 à 13h00.

Un travail de conformité administrative a été réalisé par le programmiste NOGA et des demandes de complétude de dossier ont été adressées via le profil d'acheteur aux différents candidats le 11 septembre pour une réponse attendue avant le 13 septembre.

Après avoir pris connaissance des 37 dossiers de candidature jugés recevables et de l'analyse du programmiste, le jury, réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2024, a donné son avis et procédé au vote sur la base des critères définis dans le règlement de concours.

En conséquence, vu le procès-verbal de la réunion du jury de concours en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et conformément à l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la liste des 3 candidats admis à concourir dans le cadre de la seconde phase de désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle d'athlétisme, à savoir :**
  - **N° d'ordre 05 : Groupement représenté par l'architecte mandataire O'Architecture**
  - **N° d'ordre 06 : Groupement représenté par l'architecte mandataire Basalt Architecture**
  - **N° d'ordre 25 : Groupement représenté par l'architecte mandataire AURA Architectes et associés**

**Afin de prendre en compte une éventuelle défaillance d'un candidat, le jury a décidé de désigner un suppléant. Il s'agit du groupement représenté par Architecture ROBERT & SUR, arrivé en 4<sup>ème</sup> position (n° d'ordre 11).**

- **Autorise le Président à décider de la désignation du lauréat suite à l'avis motivé du jury de concours réuni dans le cadre de l'évaluation des prestations des 3 candidats ci-dessus mentionnés.**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,

Philippe COULON



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	
M. GUERULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M. TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

**7. RESSOURCES HUMAINES : DAC – Conservatoire intercommunal de musique, danse et théâtre – Organisation rentrée scolaire 2024-2025 – création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de trompette permanent à temps non complet (4,25 heures hebdomadaires)**

**M. COULON expose :**

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'adapter les temps de travail des enseignants artistiques de musique, danse et théâtre à la rentrée scolaire 2024-2025 par rapport aux inscriptions réelles, il est proposé de créer, à volume d'heures constant hors théâtre, un poste d'assistant d'enseignement artistique permanent à temps non complet (4,25 hebdomadaires) en trompette.

Il est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique de trompette permanent à temps non complet (4,25 heures hebdomadaires) pour la rentrée scolaire 2024-2025 accessible au cadre d'emplois.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie B conformément à la loi 2019-828 du 6 mars 2019. Il devra dans ce cas justifié d'un diplôme dans le domaine concerné et d'une expérience professionnelle dans des missions similaires. Le traitement sera calculé par référence au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux. Les dépenses sont prévues au chapitre 012.

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;  
Vu le budget communautaire ;  
Vu le tableau actuel des effectifs de Mayenne Communauté ;

Considérant les besoins du service ;  
Considérant les effectifs du conservatoire,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 27 septembre 2024 ;

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve cette proposition ;**
- **Décide de mettre à jour l'organigramme-cible en prenant compte lesdites modifications.**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe COULON

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	
M. GUERULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M. TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 8. RESSOURCES HUMAINES : DRM – Création d'un poste d'archiviste à temps complet

### **M. COULON expose :**

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Depuis novembre 2023, un archiviste officie au sein de nos services sous la forme d'un contrat de projet. Il a effectué un diagnostic et des missions de conseils sur nos archives tant au format papier que numériques. Ce travail a été salué par les archives départementales notamment en ce qui concerne les éliminations réglementaires (environ 60 mètres linéaires pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024). Il a également reclassé les versements effectués depuis 2015 et a organisé des espaces de pré archivage au plus près des services.

Considérant le besoin pérenne des collectivités et l'intérêt du poste, tant sur le plan des archives papier que numériques, il est proposé d'ouvrir un poste statutaire d'archiviste (poste n°4952) à temps complet sur le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine. Cet agent aura pour missions principales de :

- appliquer la réglementation en matière de collecte et de tri des archives publiques organiser les relations avec les services versants ;
- élaborer des tableaux de gestion ;
- réaliser les opérations de versement et d'éliminations réglementaires ;
- participer à la définition et à la mise en œuvre des plans de numérisation ;
- élaborer des outils de recherche élaborer et appliquer un plan de classement rédiger une description archivistique normalisée réaliser et contrôler l'indexation ;
- communiquer des fonds d'archives répondre aux besoins de consultation des services versants répondre à la réglementation en matière de consultation d'archives publiques ;
- former les responsables de services et agents (sensibilisation et mise en œuvre de la politique d'archivage) ;

- effectuer les recherches d'archives en soutien aux services ;
- sensibiliser et accompagner les communes de la communauté dans le traitement de leurs archives.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie B conformément à la loi 2019-828 du 6 mars 2019. Il devra dans ce cas justifié d'un diplôme dans le domaine concerné et d'une expérience professionnelle dans des missions similaires.

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;  
Vu le budget communautaire ;  
Vu le tableau actuel des effectifs de Mayenne Communauté ;  
Considérant les besoins du service ;  
Considérant les effectifs du conservatoire,

*Vu l'avis favorable du comité social territorial du 27 septembre 2024 ;*

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve cette proposition**
- **Décide de mettre à jour l'organigramme-cible**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe COULON

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	
M. GUERAULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M.MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUDEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 9. RESSOURCES HUMAINES : Accroissements d'activité, rémunération des remplaçants d'agents absents et emplois saisonniers pour la période de septembre 2024 à décembre 2025

### M. COULON expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dispose que les emplois au sein des collectivités territoriales doivent être pourvus par des emplois titulaires. Les collectivités sont cependant autorisées à recruter des agents non titulaires de droit public, par dérogation, et dans les cas limités prévus par la loi 84-53 et redéfini par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 :

- recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité (ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs).
- recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité (Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le recrutement d'agents vacataires est également permis si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il appartient donc au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de continuité des services et conformément aux inscriptions budgétaires, il convient de créer les emplois non permanents suivants pour la période de septembre 2024 à décembre 2025.

### Accroissements temporaires d'activité

Direction	Service	Catégorie	Cadres d'emploi	Effectif
DAC	Médiathèque / musée	C	Adjoint du patrimoine	2
DAMEST	Collecte des déchets	C	Adjoint technique	2
DEJAS	Affaires scolaires	C	Adjoint technique	2
DEJAS	Restaurant municipal	C	Adjoint technique	1
DEJAS	Animation périscolaire / Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	5
DAMEST	Pôle Espace public	C	Adjoint technique	2
DAMEST	Propreté urbaine	C	Adjoint technique	2
DSVA	Entretien des bâtiments	C	Adjoint technique	3
Toutes directions	Services administratifs	C	Adjoint administratif	2

La rémunération des agents contractuels précités sera permise sur tous les échelons du 1<sup>er</sup> grade des cadres d'emplois susmentionnés. L'indice alors retenu tiendra compte notamment de l'expérience de l'agent et de son niveau de diplôme. Les agents pourront bénéficier du régime indemnitaire.

Les agents fonctionnaires amenés à effectuer ces remplacements seront rémunérés selon leur grade et échelon détenus.

Direction	Service	Catégorie	Cadres d'emploi	Effectif
DAC	Conservatoire	B	Assistant d'enseignement artistique	5
Toutes directions	Services administratifs	B	Rédacteur / Technicien	4

La rémunération des agents contractuels précités sera permise sur tous les échelons des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> grades des cadres d'emplois susmentionnés. L'indice alors retenu tiendra compte notamment de l'expérience de l'agent et de son niveau de diplôme. Les agents pourront bénéficier du régime indemnitaire.

Les agents fonctionnaires amenés à effectuer ces remplacements seront rémunérés selon leur grade et échelon détenus.

Direction	Service	Catégorie	Grade	Effectif
Toutes directions	Services administratifs	A	Attaché	3

La rémunération des agents contractuels précités sera permise sur tous les échelons du grade d'attaché. L'indice alors retenu tiendra compte notamment de l'expérience de l'agent et de son niveau de diplôme.

Les agents fonctionnaires amenés à effectuer ces remplacements seront rémunérés selon leur grade et échelon détenus.

Direction	Service	Catégorie	Poste	Effectif
DASSP	Centre de santé	A	Médecin	5

La rémunération des médecins contractuels précités est fixée conformément à la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2022.

### Remplaçants d'agents absents

La rémunération des remplaçants d'agents absents pour tout motif est arrêtée au 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emplois de l'agent remplacé. Un régime indemnitaire pourra être versé. Il tiendra alors compte de l'expérience de l'agent et de son niveau de diplôme.

### Accroissements saisonniers

Direction	Service	Catégorie	Cadres d'emploi	Effectif
DAC	Musée	C	Adjoint du patrimoine	2
DAME	Collecte des déchets	C	Adjoint technique	3
DEA	SERE – forum des métiers d'arts	C	Adjoint administratif	1
DEA	SERE - camping	C	Adjoint technique	3
DEJAS	Affaires scolaires	C	Adjoint technique	2
DEJAS	Animation ALSH	C	Adjoint d'animation	15
DEJAS	Animation jeunesse	C	Adjoint d'animation	10
DAMEST	Espaces verts	C	Adjoint technique	1
DAMEST	Bâtiments	C	Adjoint technique	1
DAMEST	Bureau d'études SIG	C	Adjoint technique	1
DSVA	Entretien des bâtiments	C	Adjoint technique	8
DSVA	Centre aquatique	C	Adjoint technique	5

La rémunération des agents contractuels précités sera permise uniquement sur le 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade des cadres d'emplois susmentionnés. Les agents ne pourront pas bénéficier du régime indemnitaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 332-13 et L. 332-23 ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Vu le budget communautaire ;  
Considérant les besoins du service et la nécessité de garantir la continuité du service public ;  
Vu le tableau des effectifs de Mayenne Communauté ;

*Vu l'avis favorable du comité social territorial du 27 septembre 2024,*

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve cette proposition et autorise le Président à signer les contrats correspondants.**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,

Philippe COULON

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JP Le Scornet".

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	2
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	
M. GUERULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M.MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 10. Cession à Mayenne Communauté d'un ensemble immobilier 226 rue Joseph Cugnot à Mayenne

### **M. BORDELET expose :**

Par délibération du 1<sup>er</sup> février 2024, le Conseil Communautaire a validé une modification de ses statuts intégrant « l'action sociale d'intérêt communautaire » dans les compétences complémentaires et précisant le contour de cette compétence ainsi qu'il suit :

« sont reconnues d'intérêt communautaire : subvention de fonctionnement et mise à disposition de locaux :

- Epicerie sociale de Mayenne porte par l'Association Mayennaise d'Insertion
- Epicerie Sociale de Lassay-les-Châteaux portée par l'Association Sociale Intercommunale
- Restos du Cœur de Mayenne
- La Croix Rouge ».

Cette évolution a été entérinée par Mme La Préfète de la Mayenne par arrêté du 21 mai 2024.

La Ville de Mayenne mettait à disposition gracieusement divers locaux pour ces associations caritatives implantées sur le secteur

En début de mandat, les élus ont été interpellés par ces associations sur leurs difficultés liées pour partie à l'état de vétusté des bâtiments et pour l'autre à des contraintes logistiques importantes :

### **- l'Epicerie Sociale AMI et la Boutic Solidaire – Espace Joseph Cugnot**

Les 2 associations ont pu relater leurs difficultés résultant de la vétusté de la toiture avec notamment des fuites d'eau importantes occasionnant des trous dans les plafonds. Par ailleurs, l'AMI, qui stocke des denrées alimentaires, est confronté à la présence régulière de pigeons. Les locaux ne disposent d'aucune lumière naturelle dans le magasin de distribution alimentaire. Enfin, ce bâtiment amianté peut représenter des risques sur le long terme.

## - La Croix-Rouge Française- rue du Château Trompette

L'antenne locale de la Croix-Rouge dispose d'un hangar de stockage pour tout le matériel de sécurité et de secourisme (véhicule et matériel), d'une salle de formation et d'un local de distribution alimentaire pour les paniers solidaires, à destination des étudiants en précarité. Les locaux sont exigus pour leurs besoins.

Pour répondre à l'ensemble des contraintes des différentes associations du secteur social sur la ville de Mayenne et pour optimiser les actions de chaque structure, la ville de Mayenne a eu l'opportunité d'acheter l'ensemble immobilier situé au 226 rue Joseph Cugnot (locaux ex DDT) à Mayenne d'une surface de 1 200 m<sup>2</sup> comprenant 800 m<sup>2</sup> de bureaux, 300 m<sup>2</sup> de garage et 100 m<sup>2</sup> d'archives, le tout formant une contenance totale de 2 996 m<sup>2</sup>...

Par délibération du 8 septembre 2022, le Conseil Municipal a validé l'acquisition de cette parcelle BX 28 à la SCI Carnot au prix de 490 000 € dont l'acte a été signé le 28 octobre 2022.



La superficie permettait d'envisager un regroupement des associations et créer un véritable pôle associatif social, caritatif et de la solidarité présentant les avantages suivants :

- des locaux spacieux avec des modules intérieurs adaptables
- une localisation discrète (intérêt pour la distribution alimentaire) et centrale avec une desserte par le bus et une offre de stationnement
- un quai qui facilite les manutentions et un entrepôt sécurisé pour les véhicules des associations

Le regroupement de ces associations sur un seul site permet d'accentuer les échanges, d'envisager les mutualisations, de favoriser l'interconnaissance ou encore les dons de denrées périssables ...

Dans la logique de l'extension des compétences et du développement de l'activité intercommunale de cette action sociale d'intérêt communautaire, il paraissait opportun de transférer ces locaux à Mayenne Communauté afin qu'elle puisse y définir son projet sur ce site.

En avril 2022, le service des domaines avait défini la valeur vénale à 505 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %. Les négociations avec la Société Carnot avaient permis à la ville de trouver un accord sur un prix de cession de 490 000 € net vendeur auxquels il faut ajouter 30 000 € de négociation et 6 400 € de frais d'acte chez le notaire.

Il est précisé que la taxe foncière s'établit annuellement à 4 998 €

Le bureau communautaire du 9 septembre 2024 a validé la proposition de transfert présenté par M le Président au prix de 500 000 €.

Le Conseil Municipal en date du 26 septembre a validé cette cession de la parcelle BX 28 au prix de 500 000€ auxquels s'ajoutera la part de taxe foncière et autorisé la cession par acte administratif.

Le service des Domaines par avis en date du 26 septembre 2024 a confirmé son estimation de 2022.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à la majorité (M. BRODIN et Mme GENEST s'étant abstenus) :**

- **Valide le principe d'un achat par Mayenne Communauté à la ville de Mayenne de la parcelle BX 28 située 226 Rue Joseph Cugnot à Mayenne,**
- **Accepte le prix de 500 000 € auquel s'ajoutera le remboursement à la ville de la part de taxe foncière, au prorata du dernier montant connu au moment de la signature de l'acte de transfert.**
- **Accepte que le transfert de propriété se fasse par acte administratif**
- **Autorise Frédéric BORDELET, Vice-Président en charge de ce projet, à signer l'acte administratif au nom de Mayenne Communauté**
- **Autorise Jean-Pierre LE SCORNET à contresigner l'acte administratif pour attester de la conformité du document et de l'identité des parties et à effectuer les démarches relatives à l'opération.**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,

Philippe COULON



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	
M. GUERALT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M. TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

**11. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES : Conservatoire Mayenne Communauté – Encaissements activités via la régie de recettes**

**M. BONNET expose :**

Le Conservatoire Mayenne Communauté propose des activités qui sont encaissées via sa régie de recettes.

Il convient de lister l'ensemble de ces propositions avec les tarifs correspondants :

DANSES DE SALON					
10 séances/trimestre		3 entraînements libres/trimestre		Stages perfectionnement	
100 €/binôme	50 €/solo	15 €/binôme	7.50 €/solo	20 €/binôme	10 €/solo

TARIFS STUDIOS MUSIQUES ACTUELLES « LA BOUSSOLE »							
Tarif au mois pour 1 groupe		Tarif à l'année pour 1 groupe		Tarif à la carte pour un groupe		Enregistrement	
Répétition de 2h à 3h/semaine	Répétition de 4h à 6h/semaine	Répétition de 2h à 3h/semaine	Répétition de 4h à 6h/semaine	à l'heure	à la journée (9h à 17h en semaine)	accompagné de l'animateur	Ecoles MC accompagnées de l'animateur
20.00 €	30.00 €	150.00 €	200.00 €	3.00 €	20.00 €	100.00 €	60.00 €

<b>DIVERS</b>	
Package Musiques Actuelles au choix entre Chant - Guitare Electrique –Basse - Batterie	15 €/heure (maximum 5 h)
Package M.A.O	15 €/heure (maximum 5 h)
Ateliers Parents/Enfants	10 €/séance
Droit d'inscription Concours International de Piano à Mayenne	90 €
Billetterie concerts	5 €, 10 €
Concerts à destination des scolaires	35 €/classe

Pour information, seul un nouveau tarif a été créé : il s'agit de celui des 3 entraînements libres/trimestre pour les danses de salon. Les autres restent identiques à l'année passée.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Autorise l'encaissement de ces activités via la régie de recettes du Conservatoire.**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,

Philippe COULON

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	
M. GUERAULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M.MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 12. SANTE : Convention de mise à disposition de 3 logements de la Ville de Mayenne auprès de Mayenne Communauté pour l'hébergement des internes en médecine libérale

### **Mme D'ARGENTRE expose :**

#### **Contexte :**

Depuis 2011, la ville de Mayenne accueille gracieusement des internes en médecine de ville pour leur période de stage chez des médecins généralistes du territoire. En moyenne, 5 à 6 étudiants sont accueillis par semestre.

Jusqu'à présent, les étudiants se voient proposer des hébergements en colocation dans des appartements disséminés sur l'ensemble du territoire communal, au gré des disponibilités.

Ces internes interviennent auprès de médecins libéraux de la Ville de Mayenne et de Mayenne Communauté.

Dans une volonté de regrouper l'ensemble des internes sur un seul et même site afin de faciliter les échanges et le partage de leurs expériences professionnelles, et dans l'attente de la finalisation du projet Maison des Internes porté par le CHNM (et dont Mayenne Communauté est partie prenante), la Ville de Mayenne souhaite améliorer les conditions d'accueils des internes en médecine

Dans cette optique, 3 logements (2 T3 et 1 T4) de la Ville de Mayenne situés 53 rue Lamartine sont actuellement en cours de rénovation pour accueillir à compter du 1<sup>er</sup> novembre la prochaine cohorte d'étudiants.

**Proposition de Convention entre la Ville de Mayenne et Mayenne Communauté sur l'occupation de 3 logements dédiés « internes » :**

Le contrat local de Santé de Mayenne Communauté 2024-2027, dans son axe stratégique n°2, a pour objectif de développer l'attractivité en santé de notre territoire. Une des actions de cet axe met en avant la nécessité de structurer notre offre autour de l'accueil des internes.

Aussi, sur la base de ces éléments, il vous est proposé de valider le principe de la signature d'une convention entre la Ville de Mayenne et Mayenne Communauté, transmise en pièce jointe, ayant pour objet la mise à disposition de 3 logements de la Ville auprès de l'EPCI en vue d'y accueillir les internes de médecine de Ville, à raison de 2 sessions de 6 mois par an.

Cette convention débutera le 1<sup>er</sup> novembre 2024, et sera reconduite annuellement jusqu'à la livraison de la Maison des Internes du CHNM.

Le cout annuel de la mise à disposition des 3 appartements est estimé à 11 400 euros à la charge de Mayenne Communauté.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Décide de valider une convention entre la Ville de Mayenne et Mayenne Communauté, qui débutera le 1<sup>er</sup> novembre 2024, et qui sera reconduite annuellement jusqu'à la livraison de la Maison des Internes du CHNM.**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,

Philippe COULON

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	49
Contre :	0
Pour :	49
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	X
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	
M. GUERALT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M.MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

### 13. Contrat local de santé : Projet prévention jeunes avec le service jeunesse, les collèges et lycées du territoire de Mayenne communauté

#### **Mme D'ARGENTRE expose :**

Le Contrat Local de Santé, signé en avril 2024, a pour objectif de réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé. Il identifie la prévention des addictions et des conduites à risque chez les jeunes comme l'un des axes de travail prioritaires (action 18 du CLS).

L'action visée a pour objectifs :

- De prévenir les conduites à risque et addictives et leurs conséquences chez les jeunes du territoire,
- De centrer la prévention primaire en direction des adolescents sur le développement des compétences psychosociales et sur le repérage des signes d'alerte,
- De soutenir la médiation, l'accompagnement éducatif aux conduites addictives à partir des pratiques artistiques et culturelles

Elle concerne les établissements publics et privés du second degré (collèges et lycées) et le service jeunesse de Mayenne Communauté, elle se décline en deux parties : une partie culturelle et artistique et une partie prévention.

Le contrat local de santé propose la poursuite du projet lors de cette année scolaire 2024/2025 avec 4 groupes d'élèves composés d'une quinzaine d'élèves, cela représente deux classes. La coordination artistique sera assurée par le Kiosque.

Calendrier du projet sur l'année 2024/2025 :

- Juin 2024 : pré-inscriptions des établissements scolaires pour le projet 2024/2025
- Entre juin 2024 et mars 2025 : demande de subventions (ARS, MILDECA...)
- Septembre 2024 : choix des établissements scolaires

- Septembre-octobre 2024 : rencontre avec les professeurs concernés, partenaires du projet
- Octobre-novembre 2024 : recherche des artistes par Le Kiosque
- Entre novembre 2024 et mai 2025 : temps de sensibilisation aux addictions par des partenaires (INALTA, Addictions France, Maison des adolescents, CSAPA...) ; ateliers artistiques à destination des jeunes (6 ateliers de 2h)
- Mai 2025 : organisation d'une restitution (collective ou dans chaque établissement)

Le Kiosque a été sollicité pour orchestrer la partie artistique autour de la thématique des addictions.

Quatre classes se sont pré-inscrites à ce projet. Les deux classes qui ne bénéficieront pas du cycle d'ateliers artistiques pourront bénéficier d'un accompagnement par Addictions France.

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Prestation artistique groupes 4	7680,00	ARS	8500,00
Restitution	600,00	Mayenne communauté	4150,00
Phase de coordination	1800,00		
Phase d'accompagnement	2400,00		
Divers, frais de mission	120,00		
Accompagnement Addictions France	50,00		
<b>TOTAL</b>	<b>12 650,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 650,00</b>

Afin de compléter cette proposition d'ateliers artistiques, deux représentations de théâtre forum sur la thématique des addictions et conduites à risque vont être mises en place le jeudi 21 novembre 2024. Chaque représentation peut accueillir jusqu'à 130 élèves.

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Compagnie de théâtre	3 000	MILDECA	3 500
Frais de déplacement, hébergement, repas	1 000	Mayenne communauté	2 000
Rémunération des personnels	1 500		
<b>TOTAL</b>	<b>5 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 500</b>

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide pour l'année 2024-2025 :**

- **De valider la mise en œuvre du projet et le budget afférent ;**
- **D'approuver la convention de subvention 2024/2025 entre Mayenne communauté et l'association Le Kiosque (en annexe)**
- **D'autoriser M. Le Président à signer la convention de subvention avec le Kiosque**

**Voir annexe 1K**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe COULON



Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 10 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	48
Contre :	0
Pour :	48
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. TALOIS
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	Suppléante – Mme BAUDOIN
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	X
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	X
M. SABRAN	
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	Excusé
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
Mme SOULARD	Donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme THELIER	Excusée
M. BEAUJARD	Excusé
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	X
Mme DESBOIS	Visio
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
Mme FOURNIER	
M. GUERAULT	X
Mme JONES	Visio
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M.MARIOTON	X
M. MOTTAIS	Donne pouvoir à M. TRIDON
M. NICOUX	Donne pouvoir à M. BONNET
M. PAILLASSE	X
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	X

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	X
M. BULENGER	Donne pouvoir à M. MONTAUFRAY
M. MOUTEL	X
M. BRODIN	X
Mme GENEST	X
M. TRANSON	X
M. RIOULT	X
M. PECCATE	X

M. COULON a été désigné secrétaire de séance.

-----

#### 14. ECONOMIE : Convention partenariat Lycée Rochefeuille

##### **M. TRANCHEVENT expose :**

Dans le cadre de son parcours de formation **Bac pro Technicien conseil vente en alimentation**, le lycée Rochefeuille a sollicité Mayenne Communauté pour la création d'une boutique pédagogique dans le centre-ville de Mayenne.

Ce projet répondant aux orientations du schéma de développement commercial, il pourra permettre aux étudiants de bénéficier d'un support pédagogique en conditions réelles : de la phase création (Démarches administratives, accessibilité réglementation, définition du concept, marketing, communication...) à la phase exploitation.

Afin de permettre à ce projet de voir le jour, le lycée Rochefeuille sollicite la collectivité pour la mise à disposition d'un local. La collectivité ne disposant pas d'espaces adaptés, il est proposé la location d'un local 33 rue Sergent Louvrier à Mayenne afin de soutenir le projet.

Dans ce cadre, il est proposé la conclusion d'un bail avec la SAS QLRR-IMMO propriétaire du local et la mise en place d'une convention de mise à disposition avec l'association du Lycée Rochefeuille à titre gracieux.

Le coût annuel de cette location incluant le dépôt de garantie et la taxe foncière est évalué à 11 734€ HT. Les charges et assurances seront supportées par l'association.



Considérant le projet de convention annexé au présent dossier

**Sous la Présidence de M. LE SCORNET, M. GIFFARD s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve la location d'un local, 33 rue Sergent Louvrier**
- **Approuve la mise à disposition gracieuse du local situé 33 rue du Sergent Louvrier pour une durée de 3 ans à l'association représentée par le directeur du Lycée Rochefeuille**
- **Approuve le projet de convention annexé au présent dossier.**
- **Autorise le Président à signer tout document inhérent à ce dossier.**

**Voir annexe 1L**

Mayenne, le 10 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Philippe COULON

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET

